

















Procedure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2020/2041(INI)
Procédure terminée	
Une nouvelle stratégie UE-Afrique ? un partenariat pour un développement durable et inclusif	
Sujet	
6.30 Coopération au développement	
6.40.07 Relations avec les pays d'Afrique	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Développement	 ZACHAROPOULOU Chrysoula Rapporteur(e) fictif/fictive	06/11/2019
		 OCHOJSKA Janina	
		 ZORRINHO Carlos	
		 HERZBERGER-FOFANA Pierrette	
		 ZIMNIOK Bernhard	
		 KEMPA Beata	
		 URBÁN CRESPO Miguel	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	 Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	 Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	 Commerce international (Commission associée)		02/12/2019
		 SCHUSTER Joachim	
	 Agriculture et développement rural		26/05/2020
		 BOMPARD Manuel	
	 Libertés civiles, justice et affaires intérieures		22/09/2020
		 LÓPEZ AGUILAR Juan	



Événements clés

16/04/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/04/2020	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
27/01/2021	Vote en commission		
12/02/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0017/2021	Résumé
24/03/2021	Débat en plénière		
25/03/2021	Résultat du vote au parlement		
25/03/2021	Décision du Parlement	T9-0108/2021	Résumé
25/03/2021	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2020/2041(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	DEVE/9/02633

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE654.007	01/07/2020	EP	
Amendements déposés en commission		PE654.008	24/07/2020	EP	
Avis de la commission	INTA	PE648.592	08/09/2020	EP	
Avis de la commission	AGRI	PE652.519	08/09/2020	EP	
Avis de la commission	AFET	PE652.358	23/09/2020	EP	
Avis de la commission	LIBE	PE654.056	29/09/2020	EP	
Amendements déposés en commission		PE663.035	27/01/2021	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0017/2021	12/02/2021	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0108/2021	25/03/2021	EP	Résumé

La commission du développement a adopté le rapport de Chrysoula ZACHAROPOULOU (Renew Europe, FR) sur une nouvelle stratégie UE-Afrique - un partenariat pour un développement durable et inclusif.

Vers une stratégie UE-Afrique refondée

Les députés ont appelé à un véritable partenariat entre égaux fondé sur le droit international et les conventions, accords et normes internationales, et ont exhorté les deux parties à aller au-delà de la relation donateur-bénéficiaire. L'objectif de l'UE est de renforcer la résilience et l'indépendance de ses partenaires africains. C'est pourquoi les députés ont demandé à l'UE de:

- se coordonner avec chaque pays réellement intéressé par un développement prospère et positif à long terme du continent africain, sur la base du plein respect des droits de l'homme, de la liberté et de la responsabilité des médias, d'une gouvernance transparente et réactive et de la lutte contre la corruption, qui sont des éléments essentiels pour garantir un environnement politique, social et économique stable et ouvert à tous en Afrique;
- maintenir des approches flexibles d'un pays à l'autre qui adapte son engagement et son soutien aux besoins et aux circonstances spécifiques de chaque pays dans les cinq régions d'Afrique.

Financement

Le rapport souligne que le succès du partenariat dépendra des fonds qui lui seront alloués. Les députés ont appelé à un effort massif de soutien à l'Afrique dans le cadre du futur instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDDCI), tout en soulignant que l'UE doit rester le plus grand donateur de l'Afrique. Ils ont déploré le fait que de nombreux États membres n'aient pas atteint l'objectif de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD et que certains aient même diminué leurs contributions à l'aide au développement.

Davantage de ressources devraient être mises à disposition pour la coopération au développement dans le budget de l'UE, financées par de nouvelles ressources propres, y compris une taxe sur les transactions financières. Les députés ont demandé la mise en place d'un mécanisme de contrôle, ainsi qu'une transparence et une responsabilité totales du financement de l'UE.

Partenaires pour le développement humain et économique

Selon les députés, le développement humain devrait être placé au cœur de la stratégie pour garantir que personne ne soit laissé pour compte, en s'attaquant en priorité à la pauvreté, aux inégalités et à la discrimination, et en garantissant la démocratie, l'État de droit, la bonne gouvernance et les droits de l'homme pour tous, en accordant une attention particulière aux populations les plus marginalisées et vulnérables, l'intérêt supérieur de l'enfant devant être une considération primordiale. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles devraient être prioritaires et intégrées dans le partenariat.

La Commission est invitée à donner la priorité à la santé et aux droits sexuels et génésiques dans le nouveau partenariat UE-Afrique. La priorité devrait également être accordée à l'accès aux services sociaux de base tels que l'alimentation, l'eau et l'assainissement, à des systèmes de santé de qualité, à une éducation de qualité, à la protection sociale et à la préservation de l'environnement.

Le rapport considère également qu'il est fondamental de garantir des conditions de travail décentes, de renforcer les droits sociaux, d'améliorer le dialogue social et le dialogue sur le travail, d'éradiquer le travail des enfants et le travail forcé, et d'améliorer les conditions de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

Partenaires pour une croissance durable et inclusive

Les députés ont noté que l'UE a besoin d'une base entièrement nouvelle pour son partenariat économique avec l'Afrique, ce qui signifie que l'UE et l'Afrique doivent développer un partenariat durable mutuellement bénéfique, en remodelant les relations économiques, commerciales et d'échanges vers la solidarité et la coopération, ainsi qu'en garantissant un commerce équitable et éthique.

Ils ont demandé l'inclusion systématique de mécanismes contraignants et exécutoires pour la mise en œuvre des chapitres sur le commerce et le développement durable (CDD) relatifs aux droits de l'homme, au travail et aux normes environnementales dans tous les APE actuellement négociés et dans les futurs APE, tout en soulignant que les accords doivent être cohérents avec les politiques de développement et avec les CDD, notamment en ce qui concerne leur impact sur la déforestation, le changement climatique et la perte de biodiversité.

La Commission est invitée à présenter une proposition législative ambitieuse sur les droits de l'homme, les droits sociaux et les obligations de diligence environnementale obligatoires pour les entreprises de l'UE.

Les députés sont d'avis que la stratégie UE-Afrique devrait également inclure des mesures visant à aider les pays africains à convertir leurs richesses en ressources minérales en résultats de développement réels et ont demandé un examen de l'efficacité des mesures existantes, notamment en ce qui concerne l'exploitation douteuse de l'Afrique par la Chine et la Russie.

Partenaires pour un pacte vert entre l'Union africaine et l'UE

Rappelant qu'en 2019, près de 16,6 millions d'Africains ont été touchés par des événements climatiques extrêmes, soit 195 % de plus qu'en 2018, les députés ont pris note de la demande de consacrer 45 % du

budget du futur IVCDI aux objectifs climatiques. Selon le rapport, le changement climatique pourrait inverser le développement humain et compromettre les perspectives de développement des pays africains à faible revenu et fragiles.

Les députés ont appelé à la mise en œuvre rapide d'une « diplomatie du pacte vert » par la création d'un groupe de travail axé sur la dimension extérieure de l'accord vert européen.

Partenaires pour une mobilité et une migration mutuellement bénéfiques

Soulignant que la question des migrations a dominé les relations Afrique-UE, les députés ont appelé à l'adoption d'un partenariat UE-Afrique sur les migrations et la mobilité qui place la dignité humaine des réfugiés et des migrants au cœur de ses préoccupations. Ils ont souligné la nécessité de s'attaquer, par un financement adéquat, aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés, telles que l'instabilité politique, la pauvreté, l'absence de sécurité et de sécurité alimentaire, la violence et les effets négatifs du changement climatique.

Enfin, le rapport appelle au renforcement des efforts pour traquer et combattre les réseaux criminels de passeurs et cherche à coopérer avec les pays africains pour les combattre.

Une nouvelle stratégie UE-Afrique ? un partenariat pour un développement durable et inclusif

Le Parlement européen a adopté par 460 voix pour, 64 contre et 163 abstentions, une résolution sur une nouvelle stratégie UE-Afrique - un partenariat pour un développement durable et inclusif.

Vers une stratégie refondée UE-Afrique

Le Parlement a appelé à un véritable partenariat entre égaux, fondé sur le droit international et les conventions, accords et normes internationaux, et a exhorté les deux parties à aller au-delà de la relation donateur-bénéficiaire. L'objectif de l'UE est de renforcer la résilience et l'indépendance de ses partenaires africains.

Par conséquent, les députés ont demandé à l'UE de se coordonner avec chaque pays réellement intéressé par un développement prospère à long terme du continent africain, sur la base du plein respect des droits de l'homme, de la liberté et de la responsabilité des médias, d'une gouvernance transparente et réactive et de la lutte contre la corruption, qui sont des éléments essentiels pour garantir un environnement politique, social et économique stable et ouvert à tous en Afrique.

La résolution a réitéré le soutien continu de l'UE à l'intégration régionale (dans un contexte où la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la vulnérabilité de la chaîne d'approvisionnement mondiale) et aux organisations régionales en Afrique. L'UE doit maintenir des approches flexibles pays par pays et sous-régionales lui permettant d'adapter son engagement et son soutien aux besoins et circonstances spécifiques de chaque pays dans les cinq régions d'Afrique. Le Parlement a demandé une mise à jour des différentes politiques régionales de l'UE à l'égard des sous-régions africaines.

Financement

Le succès du partenariat dépendra des financements qui lui seront alloués. Les députés ont appelé à un effort massif de soutien à l'Afrique dans le cadre du futur instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI), tout en rappelant que l'UE reste le premier bailleur de fonds de l'Afrique. Ils ont déploré le fait que de nombreux États membres n'aient pas atteint l'objectif de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD et que certains ont même diminué leurs contributions à l'aide au développement.

Davantage de ressources devraient être mises à disposition de la coopération au développement dans le budget de l'UE, financées par de nouvelles ressources propres, notamment une taxe sur les transactions financières. Les députés ont demandé la mise en place d'un mécanisme de surveillance ainsi qu'une pleine transparence pour ce qui est du financement de l'Union européenne.

Partenaires pour le développement humain et économique

Selon le Parlement, le développement humain devrait être placé au cœur de la stratégie afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte, en donnant la priorité à la lutte contre la pauvreté, les inégalités et la discrimination, et en garantissant la démocratie, l'État de droit, la bonne gouvernance et les droits de l'homme pour tous, en accordant une attention particulière aux populations les plus marginalisées et les plus vulnérables, l'intérêt supérieur de l'enfant devant être une considération primordiale. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles doivent également être considérées comme des priorités et intégrées dans le partenariat.

La Commission est invitée à donner la priorité à la santé et aux droits sexuels et génésiques dans le nouveau partenariat UE-Afrique. La priorité devrait également être accordée à l'accès aux services sociaux de base tels que l'alimentation, l'eau et l'assainissement, à des systèmes de santé de qualité, à une éducation de qualité, à la protection sociale et à la préservation de l'environnement.

La résolution considère également qu'il est fondamental de garantir des conditions de travail décentes, de renforcer les droits sociaux, d'améliorer le dialogue social et le dialogue sur le travail, d'éradiquer le travail des enfants et le travail forcé, et d'améliorer les conditions de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

Partenaires pour une croissance durable et inclusive

La résolution note que la Chine a intensifié sa présence en Afrique alors que les États membres de l'UE n'ont manifesté qu'un intérêt très sélectif pour le commerce et les investissements dans les États africains, ce qui explique que le volume des échanges entre l'UE et la plupart des États africains soit inférieur à celui de l'UE.

Le Parlement a souligné que l'UE a besoin d'une base entièrement nouvelle pour son partenariat économique avec l'Afrique. Il a appelé à l'inclusion systématique de mécanismes contraignants et exécutoires pour la mise en œuvre des chapitres du commerce et du développement durable (CDD) sur les droits de l'homme, le travail et les normes environnementales dans tous les APE actuellement négociés et futurs. Les accords devraient être cohérents avec les politiques de développement et avec les ODD, notamment en ce qui concerne leur impact sur la déforestation, le changement climatique et la perte de biodiversité.

Les députés sont d'avis que la stratégie UE-Afrique devrait également inclure des mesures visant à aider les pays africains à convertir leurs richesses en ressources minérales en résultats réels en matière de développement et ont demandé un examen de l'efficacité des mesures existantes, notamment en ce qui concerne l'exploitation douteuse de l'Afrique par la Chine et la Russie.

Des partenaires du pacte vert

Rappelant qu'en 2019, près de 16,6 millions d'Africains ont été touchés par des événements climatiques extrêmes, soit 195 % de plus qu'en 2018, les députés ont pris note de la demande de consacrer 45 % du budget du futur IVCDI aux objectifs climatiques. Ils ont appelé à la mise en œuvre rapide de la « diplomatie du pacte vert » par la création d'une task force axée sur la dimension extérieure de l'accord vert européen.

Des partenaires pour une mobilité et une migration mutuellement bénéfiques

Soulignant que la question des migrations a dominé les relations entre l'Afrique et l'UE, le Parlement a appelé à l'adoption d'un partenariat UE-Afrique sur la migration et la mobilité qui place la dignité humaine des réfugiés et des migrants au cœur de ses préoccupations. Il souligne la nécessité de s'attaquer, par un financement adéquat, aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés, telles que l'instabilité politique, la pauvreté, le manque de sécurité et de sécurité alimentaire, la violence et les effets négatifs du changement climatique.

Enfin, la résolution a appelé au renforcement des efforts pour tracer et combattre les réseaux criminels de passeurs et préconisé de coopérer avec les pays africains pour le combattre.